

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 07259  
Numéro SIREN : 521 392 449  
Nom ou dénomination : CENAL

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2021 sous le numéro de dépôt 129275

1

BILAN - ACTIF



2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CENAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise : 6, rue Paul Baudry 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 5 2 1 3 9 2 4 4 9 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 0				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
	Frais de développement * CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
	Fonds commercial (1) AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	Terrains AN	AO				
	Constructions AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles AT	AU				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV	AW				
	Avances et acomptes AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
	Autres participations CU	1 247 079	CV	1 247 079		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	BC				
	Autres titres immobilisés BD	BE				
	Prêts BF	BG				
	Autres immobilisations financières * BH	1 580	BI	1 580		
	<b>TOTAL (II)</b> BJ	1 248 659	BK	1 248 659		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 314 619	BY	20 000	1 294 619
		Autres créances (3) BZ	6 174 396	CA	6 174 396	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: ..... ) CD	CE		
Disponibilités CF	CG					
Charges constatées d'avance (3) * CH	CI					
Comptes de régularisation	<b>TOTAL (III)</b> CJ	7 489 015	CK	20 000	7 469 015	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO	8 737 674	IA	20 000	8 717 674	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		CENAL	Exercice N	
			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 300 000 .....) )	DA	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	721 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	1 331 358	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	344 344	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 726 703	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	130 157	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	1 706 682	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	597 805	
	Dettes fiscales et sociales	DY	281 451	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 274 876	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	5 990 972		
Ecart de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	8 717 674		
<b>RENOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 989 392		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	130 157		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	FH	FI	
	services*				
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		GF		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>		GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>		GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		CENAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	50	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	50	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	845	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	845	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(795)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HI		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(4 251)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	514 372	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	170 028	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	344 344	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	28 760
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	23 083
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	10 922
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6		
	Dont cotisations facultatives Madelin			A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
<b>Cession Titres de Participation</b>			50	50		
<b>Solde Fournisseurs</b>				795		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise : CENAL										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	1 247 129	8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 580	1U		1V			
	TOTAL IV					LQ	1 248 709	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 248 709	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		3		4	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU
	Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	50	ØY	1 247 079	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	1 580	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	50	NK	1 248 659	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	50	ØL	1 248 659	ØM

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CENAL Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments créés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise CENAL							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
		T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO	
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
<b>Total général non venté (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non venté (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non venté (NW - NY)</b>	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise CENAL		Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles	6E	6F	6G	6H		
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	20 000	6U	6V	20 000	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	20 000	TY	TZ	UA	20 000
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	20 000	UB	UC	UD	20 000
	- d'exploitation		UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CENAL		Néant <input type="checkbox"/>		*					
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 580	UV		UW		1 580		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 314 619		1 314 619					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	170 904		170 904				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	6 003 334		6 003 334					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	159		159					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	7 490 595	VU	7 489 015	VV	1 580		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	130 157		130 157					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 580							1 580	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	597 805		597 805						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	62 657		62 657					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	218 794		218 794					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 705 102		1 705 102						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 274 876		3 274 876						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	5 990 972	VZ	5 989 392				1 580	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : CENAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31/12/2020	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B. cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			
					- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
							<b>TOTAL I</b>	427 001
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	- imposées au taux de 19 %							
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	13 532		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Non imposable sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Réserve d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Zones d'entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cédés (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 (inter)decies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septuies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	344 014
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	82 987		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	82 987	XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

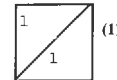
Désignation de l'entreprise CENAL										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 401 230			Affectations - Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(69 872)			Dividendes	ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF				
	<b>TOTAL I</b>	ØF	1 331 358			Report à nouveau	ZG	1 331 358			
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	1 331 358		ZH	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier		( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7					YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			10 237		XQ	
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							97 671		SS	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	— Autres comptes		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			41 303		ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							149 211		ZJ	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							453		YW	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS					685		9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							1 138		YX	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							42 984		YY	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							18 348		YZ	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							1,18 %		ZK	
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%	JK			JL	
						Plus-values à 19%	JM			JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	295 203	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP			JF	
	Imputations										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	52139244900018				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  B Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)
1	

Néant \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 2 1 3 9 2 4 4 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CENAL

ADRESSE (voie) 6, rue Paul Baudry

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 16

Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL AIX	N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 6 4 8 6 0 7	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL FAHRENHEIT	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 7 8 0 5 6 5 7	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL MERIGNAC 1	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 9 3 7 5 3 5	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL MERIGNAC 2	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 2 8 8 3 6 0 0	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL NARCASET	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 2 8 3 4 9 2	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL PEYNIER	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 5 3 1 5 0 2	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	CENAL ROUSSET	N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 6 5 8 3 7 4	% de détention	99,99
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL SIX FOURS	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 3 9 3 4 9 1 7	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CENAL

Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL TARBES
N° SIREN (si société établie en France)	528881642	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	SCI-ADKT
N° SIREN (si société établie en France)	798455853	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	CENAL BOURG-EN-BRESSE
N° SIREN (si société établie en France)	795082957	% de détention	99,83
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CLEMUM
N° SIREN (si société établie en France)	802705152	% de détention	40
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL SIX FOURS 2
N° SIREN (si société établie en France)	812266849	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCI DES PRES
N° SIREN (si société établie en France)	484629134	% de détention	62
Adresse :	N°	Voie	CHEMIN DES PRES
	Code Postal 77810	Commune	THOMERY
		Pays	FR
Forme juridique	ZZZ	Dénomination	MIDPARC S.A.
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	34
Adresse :	N°	Voie	ZONE FRANCHE DE NOUACEUR
	Code Postal	Commune	CASABLANCA
		Pays	MA
Forme juridique	SCI	Dénomination	GRJM
N° SIREN (si société établie en France)	823305735	% de détention	36
Adresse :	N° 29	Voie	RUE SAINT GUILHEM
	Code Postal 34400	Commune	MONTPELLIER
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

**CENAL**  
**Société par actions simplifiée au capital social de €300.000**  
**Siège social : 6, rue Paul Baudry 75008 Paris**  
**521 392 449 RCS Paris**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 JUIN 2021**

---

L'an deux mille vingt et un,  
Le vingt-neuf juin, à 9 heures,

Les associés de la société CENAL se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation régulière du président de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes et affectation du résultat,
- rapport spécial du président,
- quitus au président,
- pouvoirs.

Monsieur Pierre Prieux, en sa qualité de président de la Société, préside la séance.

Il constate que :

- Madame Alexandra Prieux, détentrice de la nue-propiété de 13.500 actions participe à la réunion sans droits de vote,
- Monsieur Vincent Prieux, détenteur de la nue-propiété de 13.500 actions participe à la réunion sans droits de vote,
  
- Monsieur Pierre Prieux, détenteur de l'usufruit de 27.000 actions et la pleine propriété de 2.999 actions représente 99,99% des droits de vote,
- La société NEY, représentée par Monsieur Pierre Prieux, détentrice de la pleine propriété d'une action, représente 0,01% des droits de vote.

Le président de séance constate que les associés présents totalisent les 30.000 actions composant le capital. Il déclare alors que l'assemblée satisfait au quorum requis et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après quelques échanges sur l'activité en cours, le président de séance met aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 et les opérations afférentes.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un bénéfice de €344.344 au poste « report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du président, l'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 et suivants du code de commerce au cours de l'exercice clos.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus de l'exécution de son mandat au président.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

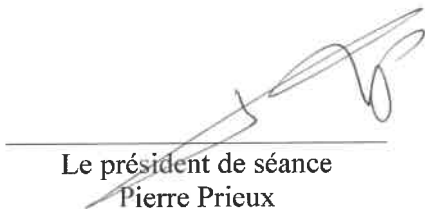
\*

\*

\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, le président de séance lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance.



Le président de séance  
Pierre Prieux